



LE PROPANE

EN ROUTE VERS DES LENDEMAINS PLUS VERTS

1075

LE PROPANE

EN ROUTE VERS DES LENDEMAINS PLUS VERTS

# I·F·P 100-03

## Transport des marchandises dangereuses – adapté au propane



### Aperçu du cours

Ce cours a été conçu pour les personnes qui font la demande de transport de propane, qui transportent du propane ou qui ordonnent à d'autres de transporter ou de demander de transporter du propane ou d'autres GPL qui portent le numéro UN de marchandises dangereuses 1075 ou 1978. L'étudiant peut suivre un cours de formation donné par un instructeur ou, en suivant les directives d'un formateur agréé de l'I·F·P, étudier le manuel de cours et participer à une séance d'étude spécialisée et à une démonstration des procédures appropriées données par un formateur agréé de l'I·F·P. Dans les deux cas, il faut satisfaire aux exigences d'agrément données ci-dessous afin de réussir le cours.

### Objectifs d'apprentissage clés

L'étudiant fera l'acquisition de connaissances dans ces domaines clés :

- **Connaissance du produit et sécurité avec le propane**  
Inclut de l'instruction sur les propriétés et les caractéristiques du propane, l'équipement de protection individuelle requis, des conseils sur les mesures de prévention et les premiers soins propres au propane, la compréhension des sources d'allumage et les essais de fuites, ainsi que l'état de préparation en cas d'urgence.
- **La Loi sur le transport des marchandises dangereuses**  
Inclut de l'instruction sur les exigences de formation et d'agrément, ainsi que les définitions utilisées dans la Loi et le Règlement.
- **Transport de bouteilles**  
Inclut de l'instruction sur les normes s'appliquant aux bouteilles, sur le transport des bouteilles dans des véhicules ouverts ou fermés, de même que sur les exigences précises pour l'exemption au règlement.



1.877.784.4636  
training@propane.ca  
www.propane.ca

**INSTITUT DE FORMATION DU PROPANE**  
Une division de l'Association canadienne du propane  
744, 4<sup>e</sup> AVENUE S.O., BUREAU 1100, CALGARY (ALBERTA) T2P 3T4



- **Classification TMD et documentation**  
Inclut de l’instruction sur la classification du propane et des GPL, les numéros d’identification de l’O.N.U. pour le propane et les GPL, les exigences pour le PIU, les exigences de documentation, dont l’information à inscrire sur les documents d’expédition, et les responsabilités des diverses parties concernées par la documentation.
- **Étiquettes, indications de danger et numéros d’identification du produit**  
Inclut de l’instruction sur les exigences relatives aux étiquettes et aux indications de danger, aux spécifications de design des étiquettes et des indications de danger, de même qu’aux exigences de l’expéditeur en matière d’étiquettes et d’indications de danger.
- **Normes et règles de sécurité**  
Inclut de l’instruction sur la prévention du rejet de marchandises dangereuses, sur l’interdiction de trop remplir les récipients, sur les normes en matière de bouteilles et de réservoirs, sur le chargement et l’arrimage des marchandises dangereuses et sur les exigences liées aux rapports d’incidents.

## Références en matière de réglementation

---

Ce cours a été conçu en vue de satisfaire aux plus récentes exigences réglementaires du Code CAN/CSA-B149.2, Code sur le stockage et la manipulation du propane, de la Loi TMD de 1992 et du Règlement sur le transport des marchandises dangereuses jusqu’à, et incluant, les DORS/2008-34 (Modification n° 6). Même si ce cours a été rédigé de manière à satisfaire aux exigences nationales, le formateur agréé de l’I·F·P s’assurera aussi que l’étudiant connaît les autres exigences mises en place par les autorités compétentes de son territoire.

## Exigences d’agrément

---

L’étudiant doit réussir un examen écrit donné par un formateur agréé de l’I·F·P. Celui-ci remettra à l’étudiant un dossier de formation temporaire valide pendant quatre-vingt-dix jours. Suivant la réussite du cours, l’Institut de formation du propane fera parvenir à l’étudiant un certificat de dossier de formation (ROT). Le certificat de l’I·F·P est valide pendant trois ans à compter de la date de la formation.

Veuillez prendre note que l’employeur doit fournir à l’employé une carte pour le portefeuille lorsque ce dernier a réussi la formation. Le certificat délivré à l’employé doit satisfaire aux exigences du Règlement TMD, selon ce qui est montré dans ce cours.

## Durée du cours

---

L’instruction en classe pour ce cours dure entre trois et quatre heures. En outre, il faut compter moins d’une heure pour faire l’examen écrit.

Le coût de l’instruction en classe est déterminé par le formateur et varie selon l’endroit où sera donnée la formation et le nombre d’étudiants.

